

Administration communale de Koerich
2, rue du Château L-8385 KOERICH Tél. : 288 355 200
www.koerich.lu

A afficher sur le chantier près du trottoir d'une manière accessible et lisible pour le public.

Certificat « Point Rouge »

Emis conformément à l'article 37, alinéa 5 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain attestant que l'exécution de la construction définie ci-après a fait l'objet d'une autorisation du bourgmestre. Le dossier d'autorisation pourra être consulté en ce qui concerne l'implantation de la construction, ses parties extérieures et l'affectation de l'immeuble à la maison communale de Koerich - service technique et sur rendez-vous (Steve Rodesch, tél : 288 355 220).

En exécution de l'article 7 de la loi du 7 novembre 1996 portant organisation des juridictions de l'ordre administratif un recours en annulation devant le Tribunal administratif est ouvert contre la présente décision. Le délai de recours est de 3 (trois) mois et prend cours avec la notification de la présente décision d'autorisation, mais à défaut 3 (trois) jours après le présent affichage. Le recours est à former par requête signée d'un avocat avoué.

Genre et situation de la construction : Autorisation pour la construction d'un immeuble de bureaux, sis 20, rue d'Arlon L-8399 WINDHOF, terrain inscrit sous le numéro cadastral 1240/2341 de la section C de Goetzingen

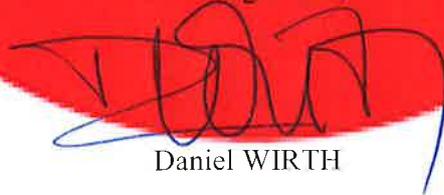
Nom et domicile du maître de l'ouvrage : ECO-INVEST LUX S. A. à 6, rue d'Arlon L-8399 WINDHOF

Nom de l'architecte et n° de l'autorisation gouvernementale : UMA ARCHITECTE SARL, n° AP/11044

Prolongation de l'autorisation de construire n° 54/2022 émise en date du 11/11/2022.

Affiché, le 08/10/2024

Le bourgmestre,



Daniel WIRTH

Adresse de publication : 20, rue d'Arlon L-8399 WINDHOF, terrain inscrit sous le numéro cadastral 1240/2341 de la section C de Goetzingen